

Commission Fédérale d'Arbitrage

LA LETTRE DE L'ARBITRAGE

N°18

octobre 2018

Edito du Président de la CFA : Eric HAMON

Les membres de la Commission Fédérale d'Arbitrage ont déjà entamé de nombreux travaux sur cette mandature. Ils mettent toutes leurs compétences d'experts au service du développement et de la promotion des officiels Français.

Afin d'optimiser le niveau de nos officiels, il est indispensable de faciliter l'accès aux différentes qualifications. Il est nécessaire de leur permettre d'officier sur des compétitions adaptées à leur niveau et à leur qualification.

L'intervention d'experts qualifiés permet d'accompagner dans le cadre d'une co-intervention, l'équipe d'encadrants dans un certain nombre de cas...

L'arbitrage dans toutes ses formes est un vecteur de communication important et est porteur de valeurs essentielles comme l'échange, le respect, la communication et l'intégration. La programmation d'événements reconnus contribue de facto au développement de l'arbitrage.

Les clubs, les Comités et les Ligues contribuent à tisser un lien social. Grâce à leur implication, ils parviennent à mettre en œuvre diverses animations. La CFA a la volonté d'accompagner toutes les personnes intéressées et motivées afin de permettre à chacun d'optimiser les prestations puis, les actions en matière d'arbitrage.

Tout licencié amené à officier en qualité d'arbitre ou de juge-arbitre doit participer à une formation qualifiante adaptée aux besoins de la compétition qu'il sera amené à orchestrer. L'obtention d'une qualification en matière d'arbitrage ou de juge-arbitrage développe le désir d'évoluer socialement, de progresser techniquement et de transmettre ses connaissances.

Ce projet global de politique de développement de l'arbitrage en France s'inscrit dans un cadre d'actions répondant à l'intérêt général. Naturellement ce projet n'est pas une « règle » à suivre, il précise seulement les ambitions et les objectifs de la politique générale de la CFA : le principe étant de se fixer un certain nombre d'axes de travail pour aboutir à des actions qualitatives concrètes.

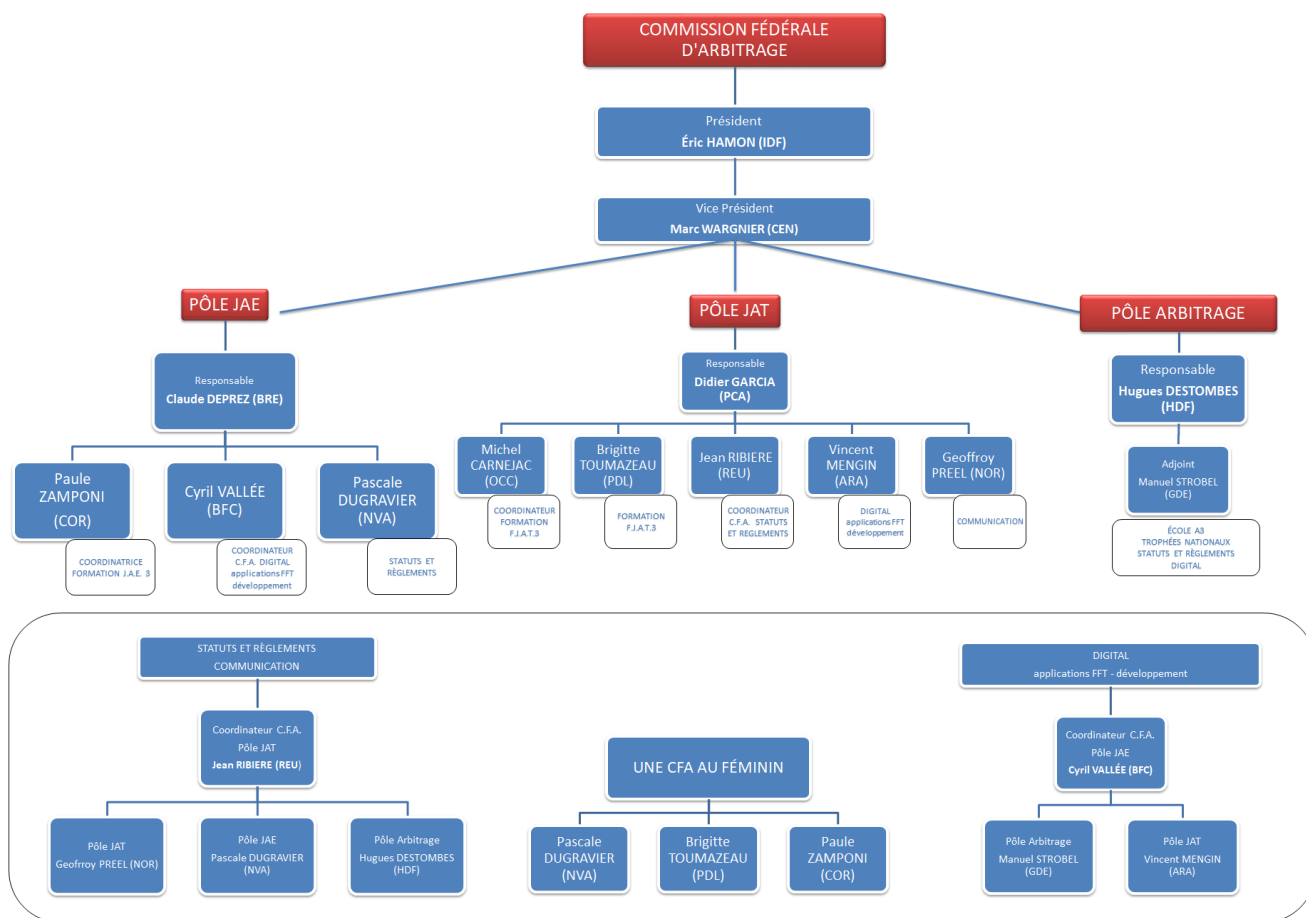
La CFA est à l'écoute de chacun. Toutes les bonnes idées et remontées du terrain nous intéressent. Pour terminer, je vous souhaite à toutes et tous une excellente saison sportive 2019.



Eric HAMON
Président de la CFA

1) Organisation de la CFA

La Commission Fédérale d'Arbitrage, présidée par Eric Hamon, est dorénavant composée de 14 membres et s'organise autour de 3 pôles sous la responsabilité du Vice-Président Marc Wargnier.



2) Règlements sportifs 2019

Les règlements sportifs sont disponibles dans « Mon Espace Arbitrage » dans la rubrique « Règlements ». Veuillez trouver ci-dessous les principaux changements pour cette nouvelle saison.

*** Révision des qualifications :** Après attribution de leur qualification, les arbitres et juges-arbitres sont inscrits sur une liste avec le statut « actif ». Cette liste d'aptitude est revue sur la base de l'activité de chacun et de l'évaluation du niveau et de la qualité de leurs prestations **tous les ans**, par la commission régionale (Niveaux 1 et 2) ou fédérale d'arbitrage (Niveaux 3).

*** Responsabilité du juge-arbitre après une rencontre par équipes :** Le juge-arbitre est responsable de la saisie de la feuille de rencontre dans la Gestion Sportive (joueurs, capitaines, résultats, arbitres...). Cette saisie doit être faite dans les 24 heures suivant la rencontre. En cas d'absence de juge-arbitre, le club d'accueil est responsable de l'enregistrement des résultats dans les 48 heures suivant la rencontre.

*** Juge-arbitrage des tournois de Beach tennis, Padel et Tennis-fauteuil :** le JAT1 et le JAT2 sont compétents pour organiser, sur le territoire de leur ligue, toute compétition de beach tennis, padel et tennis-fauteuil homologuée par la FFT.

*** Arbitrage des tournois de Beach tennis, Padel et Tennis-fauteuil :** Il n'est pas obligatoire que les parties soient arbitrées. Cependant, si nécessaire, le club organisateur désignera des superviseurs de courts qualifiés qui s'assureront que les parties s'enchaînent et se déroulent dans les meilleures conditions.

*** Championnats de France Seniors plus et Tennis Entreprise** : Le club visité doit mettre à disposition du juge-arbitre un arbitre qualifié pour chacune des parties ou, un superviseur de courts ayant la qualification A1 minimum pour l'ensemble de la rencontre.

Pratique :

- Le superviseur de courts supervise 2 courts maximum.
- Pour le moment, on ne peut pas saisir de superviseur dans la GS (développement en cours), aussi le superviseur de courts est saisi à la place de l'arbitre du simple N°1 s'il n'est pas monté sur la chaise ou sur le match arbitré.
- En cas d'absence de superviseur de courts au début de la rencontre, le juge-arbitre complète et fait signer la feuille d'observation et de décision par les capitaines mais laisse la rencontre se jouer. Il fait remonter cette feuille d'observation à la FFT le lendemain de la rencontre au plus tard et la commission compétente statuera.

*** Championnat de France interclubs seniors : article 120 des RS**

- Juge-arbitre :

Tout club qui participe aux championnats de France interclubs seniors (1re division à DN4) a l'obligation de déclarer, pour chaque équipe engagée, un juge-arbitre en activité de qualification JAE2 minimum, dont un doit être licencié dans le club. **Le cas échéant, à partir de la deuxième équipe engagée, le ou les autres JAE2 peuvent être licenciés d'un autre club à condition que ce dernier n'ait pas d'équipe engagée en championnat de France.** En toute hypothèse, un même juge-arbitre ne peut être affecté à plusieurs équipes.

Pour chacune de ses équipes, le club devra mettre à la disposition de la commission régionale d'arbitrage dont il relève, le juge-arbitre affecté à l'équipe pour au moins une rencontre.

- Arbitres :

Tout club qui participe aux championnats de France interclubs seniors (1re division à DN4) a l'obligation de déclarer, **pour une à deux équipe(s) inscrite(s), un minimum de 3 arbitres actifs** et, à partir de 3 équipes inscrites, de 6 arbitres actifs de qualification A1 minimum licenciés dans le club. **Un même arbitre ne peut donc être affecté que dans deux équipes au plus.**

Le jour de la rencontre, toutes les parties doivent être arbitrées et 3 arbitres différents doivent avoir officiés sur chaque rencontre.

*** Championnat de France interclubs 11/12 ans : précisions sur le déroulement d'une rencontre**

- Le format est : 1 double, puis le simple 2 et enfin le simple 1.
- 4 joueurs maximum sur la feuille de composition d'équipe.
- Les joueurs de double peuvent jouer en simple.
- La composition de l'équipe de double est donnée au juge-arbitre au plus tard 15mn avant le début de la rencontre avec les joueurs susceptibles de jouer en simple.
- Temps de repos entre le double et le simple 2 : 30 minutes.
- La composition des simples est donnée par le capitaine 10mn au plus tard avant le début du simple 2.
- Si les joueurs du simple 2 n'ont pas joué en double, la partie démarre dès que possible.
- Si une équipe ne peut pas aligner 2 joueurs de simple (blessure), alors seul le Simple 1 sera joué, le simple 2 sera déclaré perdu pour l'équipe incomplète. L'autre équipe doit par contre donner une composition avec 2 joueurs de simple en respectant les classements.
- Une nouvelle fiche de composition d'équipe est disponible sur « Mon Espace Arbitrage » dans la rubrique « Formulaire ».

*** Création de la qualification JAT3** : Le JAT3 et le FJAT3 sont compétents pour organiser, sur le territoire national, toute compétition individuelle de tennis, de beach tennis, de padel ou de tennis-fauteuil homologuée par la FFT.

La Commission fédérale d'arbitrage travaille sur la mise en œuvre de ce nouveau stage d'accès à la qualification de JAT3. Il se déroulera à la fin du mois d'août 2019. Tous les FJAT3 actuels auront les mêmes compétences que les JAT3.

3) Classement 2019

Retrouvez toutes les informations sur le classement sur la page dédiée du site FFT : <http://www.fft.fr/plus-de-competitions/le-classement/dates-et-memo-classement>

Les 2 nouveautés principales pour cette nouvelle saison sont:

- **La bonification des matchs de double pour le calcul du classement de simple :**
 - 25 points maximum par classement mensuel ou final
 - Concerne tous les joueurs de NC à 1^{ère} série
 - Tous les doubles sont concernés (Double Messieurs, Double Dames et Double Mixtes en rencontre par équipes ou en tournoi).
 - 5 meilleures victoires prises en compte. Chaque victoire donne 5 points en perf, 3 points à poids égal et 1 point en contre.
- **La pondération du Classement Jeune, en fonction de la catégorie d'âge de l'homologation :**

COEFFICIENTS ATTRIBUES EN FONCTION DE LA CATEGORIE D'ÂGE DE L'HOMOLOGATION ET DU FORMAT DE JEU	COMPETITION VERTE					COMPETITION JAUNE				
	Formats 1-2-4-8	Format 3	Format 5	Format 6	Format 7 et 9	Formats 1-2-4-8	Format 3	Format 5	Format 6	Format 7 et 9
HOMOLOGATIONS GALAXIE 8, 9 et 10 ans			0,2	0,3	0,4			0,2	0,4	0,5
HOMOLOGATIONS 12 et moins	0,5	0,3	0,2	0,3	0,4	0,6	0,4	0,2	0,4	0,5
HOMOLOGATIONS 14 et moins	0,6	0,4	0,2	0,4	0,5	0,7	0,4	0,3	0,4	0,6
HOMOLOGATIONS 16 et moins	0,7	0,4	0,3	0,4	0,6	0,8	0,5	0,3	0,5	0,6
HOMOLOGATIONS 18 et moins	0,7	0,4	0,3	0,4	0,6	0,8	0,5	0,3	0,5	0,6
HOMOLOGATIONS Seniors	0,8	0,5	0,3	0,5	0,6	1	0,6	0,4	0,6	0,8

4) Mon Espace Arbitrage

Mon Espace Arbitrage est votre nouvel espace personnel de remontée de votre activité d'officiel. Pour se connecter, c'est très simple...ce sont les identifiants de votre compte « Mon Espace Tennis ». Lien direct de connexion : <https://mon-espace-arbitrage.fft.fr/>

Pour mémoire :

- Les activités de JAE et de JAT fédérales remontent directement dans votre espace. Il n'est pour le moment pas possible de créer une activité de juge-arbitre international.
- Les activités d'arbitre sur des tournois ou championnats fédéraux remontent directement dans votre espace via l'AEI ou la GS. L'arbitre a la possibilité de saisir manuellement toutes les parties arbitrées à l'international.
- Les activités de formateur remontent automatiquement à condition qu'elles aient été créées par la ligue dans la base fédérale. Seules les ligues peuvent créer une formation, c'est impossible pour l'officiel.
- Les activités de juge de ligne, de superviseur de courts et de chef des arbitres sont saisies par l'officiel uniquement.
- Les activités de Commission ne peuvent être saisies que par la Ligue.

Important :

- A compter de cette saison 2019 et pour toutes les qualifications, seule l'activité de MEA sera prise en compte pour l'étude des activités annuelles. Il n'est plus nécessaire de renvoyer votre rapport d'activité papier en fin de saison.
- Les juges-arbitres doivent saisir les arbitres dans l'AEI avant de clôturer le tournoi mais surtout avant le classement mensuel suivant...une fois le classement passé, il n'est plus possible de déclôturer le tournoi !
- Il est donc indispensable que tous les officiels se connectent régulièrement à leur espace afin de suivre la saisie de leur activité, mais aussi pour se tenir au courant des nouvelles postées par la FFT ou la ligue.

5) Rappels sur la licence

- **Tous les arbitres et juges-arbitres doivent avoir leur licence à jour** au moment où ils officient sur une compétition. La licence d'une année sportive n'est donc valable que du 1^{er} septembre au 31 août.

Exemple : Je suis arbitre pour les finales d'un tournoi qui se déroule le 25 septembre 2018...je dois avoir pris ma licence 2019 pour pouvoir arbitrer...

Bilan : Si vous n'avez pas renouvelé votre licence 2019, n'attendez pas !

- **Licence WEB** : un licencié qui prend une licence WEB est rattaché pour toute la saison sportive au Comité départemental de Tennis de son adresse postale de la base fédérale au moment où il prend sa licence.

6) Protection des données personnelles

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, vous êtes plusieurs à vous demander ce que vous pouvez faire ou pas.

Au niveau des officiels de la compétition, les règles sont assez simples :

- Il faut obtenir le consentement des officiels quant à la diffusion de leurs données. Par ailleurs, il ne faut diffuser que les données nécessaires à l'exercice de la fonction (Nom, Prénom, qualifications, N° portable et e-mail).
- Si un officiel ne souhaite pas que ses informations soient diffusées ou s'il souhaite les modifier, il faut respecter son choix immédiatement. Si la non diffusion de ses coordonnées personnelles ne lui permet plus d'exercer son activité d'officiel, c'est de sa responsabilité...la conséquence à moyen terme pouvant être la perte de la qualification.

- Mise en conformité de l'AEI avec ce règlement :

Le référent AEI de votre ligue a la possibilité de se connecter à votre compte AEI afin de vous aider à solutionner les éventuels problèmes auxquels vous pouvez être confronté. Pour qu'il puisse se connecter à votre compte, vous devez au préalable lui en donner l'autorisation en allant dans le menu de gauche "Délégation ligue" et en cochant « Oui ». Par défaut, la délégation est cochée sur « Non ».

7) Contrôle de l'identité des compétiteurs

Avec la mise en place du nouveau certificat médical pour les compétiteurs, il n'est plus nécessaire de le réclamer aux joueurs.

En effet, la licence comportant la mention « compétition autorisée » est suffisante.

Par contre, le juge-arbitre doit obligatoirement contrôler l'identité de la personne se présentant pour jouer le match.

Nous demandons à tous les juges-arbitres d'être plus stricts sur ce contrôle d'identité pour éviter des soucis d'usurpation d'identité.

Nous vous rappelons que le document doit contenir une photo (Carte d'identité, passeport ou permis de conduire). Les copies ou versions numériques sont acceptées.

8) Sélection des arbitres sur les tournois internationaux

Nous rappelons à tous les arbitres qui souhaitent arbitrer sur les tournois internationaux en France ou à l'étranger qu'ils doivent obligatoirement informer leur CRA au moment de la candidature.

Pour les tournois à l'étranger, l'officiel doit également prévenir le département arbitrage de la FFT (Franck Sabatier fsabatier@fft.fr ou Germain Sénéchal gsenechal@fft.fr).

Enfin, il est important que les chefs des arbitres s'assurent que les Présidents des CRA aient bien validés les candidatures des arbitres qu'ils souhaitent sélectionner avant de valider les listes.

9) Réussite aux stages A3 et FJAT3 (Août 2018)

Félicitations aux nouveaux arbitres A3. Ils sont maintenant au nombre de 83 sur le plan national.

DIEBOLD Valentine (GDE)
GRANGENOIS Lionel (MAR)
MALAGNOUX Pascal (IDF)
NIHOUARN Hugo (HDF)
ROUCHDY Enzo (IDF)

DUTOIT Alexandre (HDF)
HASCOET Thomas (BRE)
NICOLLE Eléonore (BRE)
PARGADE Emma (NVA)
SOMBART Aurélien (ARA)

Félicitations aux nouveaux FJAT3. Ils sont maintenant au nombre de 86 sur le plan national.

BAILLARIN Corinne (OCC)
CRIE Sophie (IDF)
MASSIET Isabelle (HDF)

BUSSER Vincent (PCA)
LEFEBVRE Nicolas (HDF)
SZOKE TRAMBOUZE Françoise (ARA)

10) Liste des officiels badgés français

La FFT compte à ce jour 66 officiels internationaux répartis comme ci-dessous :

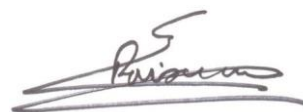
Liste des officiels badgés Français						
	Badge Or	Badge Argent	Badge Bronze	Badge Blanc		
JUGE-ARBITRES	Stéphane APOSTOLOU (Auvergne-Rhône-Alpes)	Van KUSZAK (Hauts de France)		Fabien ALMANZY (Auvergne-Rhône-Alpes)	Jean-Jacques ZARAGOSI (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	
	Rémy AZEMAR (Île de France)	Sosthène LE CAMUS (Nouvelle Aquitaine)		Matthieu ANDREOLETTI (Guadeloupe)		
	Stéphane CRETOIS (Normandie)	Nicolas PEIGNE (Nouvelle Aquitaine)		Jean-Christophe CONRY (Bourgogne-Franche-Comté)		
	Anne LASSERE-ULLRICH (Nouvelle Aquitaine)	Michel RÉNAUX (Occitanie)		Philippe GROS (Île de France)		
	Pascal MARIA (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Jean-Patrick REYDELLET (Provence-Alpes-Côte d'Azur)		Joseph LATACZ (Hauts de France)		
	Cédric MOURIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	Mikelig ROUDAUT (Bretagne)		Yannick MELOUX (Bretagne)		
		Franck SABATIER (Auvergne-Rhône-Alpes)		Jean-Jacques SABATIER (Occitanie)		
		Patrick VEREL (Occitanie)		Marion STEFANI (Île de France)		
CHEF DES ARBITRES	Eric HAMON (Île de France)	Germain SENECHAL (Hauts de France)		Clément BENEDETTI (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Jean-Jacques ZARAGOSI (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	
	Gaël RAISON (Bretagne)			Jean-Christophe CONRY (Bourgogne-Franche-Comté)		
	Jean-Patrick REYDELLET (Provence-Alpes-Côte d'Azur)			Yannick MELOUX (Bretagne)		
	Franck SABATIER (Auvergne-Rhône-Alpes)			Sébastien TESSIER (Pays de la Loire)		
ARBITRES DE CHAISE	Pierre BACCHI (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Manuel ABSOLU (Grand Est)	Louis BOUCHARINC (Nouvelle Aquitaine)	Clément BENEDETTI (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Florian COUTURIER (Nouvelle Aquitaine)	François LUTZ (Grand Est)
	Damien DUMUSOIS (Île de France)	Arnaud GABAS (Occitanie)	Stevee DANCHET (Nouvelle Aquitaine)	Mehdi BOUAZRA (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Célia CRECQ (Pays de Loire)	Erick LY (Occitanie)
	Emmanuel JOSEPH (Hauts de France)	Alexandre JUJE (Nouvelle Aquitaine)	Robin LAMBOURS (Île de France)	Frédéric BRESCH (Corse)	Jean-Hugues de MONLEON (Occitanie)	Anne-Louise MARQUION (Bretagne)
	Renaud LICHTENSTEIN (Auvergne-Rhône-Alpes)	Alexandre ROBEIN (Grand Est)	Morgane LARA (Nouvelle Aquitaine)	Audrey CAZAJOUS (Nouvelle Aquitaine)	Jordan DÉGRAND (Hauts de France)	Adrien MOULENNE (Nouvelle Aquitaine)
	Cédric MOURIER (Auvergne-Rhône-Alpes)		Timothée MEVEL (Occitanie)	Emna CHAHED (Île de France)	Vincent DUGRAVIER (Nouvelle Aquitaine)	Benoît VARIN (Normandie)
	Kader NOUNI (Occitanie)		Jean-Patrick REYDELLET (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Qualid CHEMEK (Hauts de France)	Maxime FRECHÉ-THIBAUD (Pays de la Loire)	Aurélien VASSENEIX (Centre)
	Aurélien TOURTE (Île de France)		Jennifer TRAVERS (Bretagne)	Joseph COLLARD (Pays de la Loire)	Quentin KARREN (Bretagne)	Grégory WAGNER (Auvergne-Rhône-Alpes)
				Amélie COMELLI (Grand Est)	Rémy LEGUEVAQUES (Occitanie)	

Nous espérons que cette lettre de l'arbitrage n°18 vous sera bien utile et aura répondu à vos attentes. N'hésitez pas à la diffuser largement.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou information complémentaire.



Eric HAMON
Président de la Commission Fédérale d'Arbitrage
Eric.hamon@fft.fr



Gaël RAISON
Responsable de l'Arbitrage Fédéral
graison@fft.fr